



## Recup et heures sup

-----  
Par Heya

Bonjour,

Je suis cadre sous Syntec modalité 2, avec réalisation de mission dans la limite de 218 jours par an et forfait heures. Je suis à 38,5h/semaine avec RTT, J'ai travaillé une journée entière le samedi. La Rh me dit que je serai pas payé pour ces heures mais je peux les récupérer seulement. En faisant mes recherches je sais que la boîte n a pas signé d accord permettant le remplacement ou la recup, Est-ce que vous pouvez m aider, piur moi je dois être payer piur des heures sup.  
Merci

-----  
Par morobar

Bonjour,  
Forfait jours, forfait heures et RTT tout cela ne parait pas bien compatible.